



Mairie de Michelbach-le-bas
Rue de Blotzheim
68730 Michelbach-le-bas
www.michelbachlebas.fr

Tel : 03 89 68 40 06
Fax : 03 89 68 92 29
Mail : secretariat@michelbachlebas.fr

Michelbach-le-bas Info N° 10 - Mars 2018

ÉVÈNEMENTS



Crémation des sapins



Vente de bois



Récré des séniors



Cours de taille

LES GESTES QUI SAUVENT

Les Sapeurs-Pompiers du Centre de Première Intervention Intercommunal lancent une campagne d'initiation aux gestes qui sauvent : alerter, masser, défibriller et contrôler les hémorragies. L'objectif de cette formation est de permettre à chacun d'être acteur en situation de crise.

Cette campagne se déroulera à la Salle du Père MULLER et les personnes intéressées peuvent participer à la session du :

Samedi 14 Avril 2018 de 14.00 à 17.00 heures

Veuillez-vous inscrire en Mairie au 03.89.68.40.06
ou par mail : secretariat@michelbachlebas.fr



La chasse

Conformément au droit local, la mise en location de la chasse a été effectuée par la commune de Michelbach-le-Bas agissant en tant que mandataire des propriétaires fonciers par appel d'offres dans les conditions fixées par l'article 20 du cahier des charges. Il s'agit d'un lot unique d'une superficie de 457,5 hectares, dont 98 hectares d'espace forestier. Une très large majorité des propriétaires s'étaient préalablement décidés à abandonner le loyer de la chasse au profit de la commune. Cette somme sera affectée, par décision du conseil municipal, à l'entretien des chemins ruraux et à la caisse accident agricole.

Après avis de la commission de dévolution composée de M. Gaisser, M. Estermann et du maire M. Henri Mattes, la location a été attribuée par le conseil municipal en date du 15 février 2018 à l'Association des Chasseurs St-Hubert de Ranspach-le-Bas pour un loyer annuel de 3 500,00 €.

Conformément aux vœux exprimés par le conseil municipal, la chasse sera totalement interdite le Dimanche et les jours fériés ce qui permettra de préserver la tranquillité des promeneurs.

Les élus précisent que, conformément aux articles L211-22 et L211-23 du code rural développant la législation en matière de divagation de chiens ou de chats, les propriétaires de chiens sont tenus de garder leurs chiens en laisse sur le ban de Michelbach-le-Bas y compris lors des promenades hors du village.

Un mandat légal qui confère à la commune l'obligation de procéder à l'adjudication de la chasse a ainsi été honoré. Nous ne pouvons que nous en féliciter.



URBANISME



Rénovation et étanchéité du toit de l'école primaire et de la salle Père Muller

On a coutume de dire que la toiture est le parapluie de la maison. Soumise de façon continue aux perturbations climatiques (pluie, gel, dégel, vent, canicule) et aux proliférations externes (polluants, végétaux), la toiture se fragilise et devient vulnérable. Une toiture en bon état est indispensable pour garder une bâtisse saine et sans infiltration d'eau.

Les travaux de rénovation avancent correctement malgré les intempéries de ces dernières semaines.

Le renforcement de la charpente est terminé depuis fin février.

Travaux en mairie

La mairie poursuit son rafraîchissement intérieur avec :

- ▶ le renouvellement du sol de l'espace accueil et le rafraîchissement des murs et du plafond du secrétariat et la mise en conformité du comptoir d'accueil.
- ▶ le renouvellement des luminaires
- ▶ la remise en état des conduites de distribution d'eau au sous-sol de la mairie.
- ▶ la remise en état du circuit de chauffage et remplacement d'une pompe de circulation.

La forêt

La forêt couvre une petite partie de l'espace communal, environ 87 hectares, soit 17,5% de la superficie totale du territoire. Il s'agit principalement du massif forestier du Roggenberg, en partie propriété communale (32 hectares) et du Fichthag. Avec les bosquets, les haies et les ripisylves, la surface boisée couvre en tout 97,8 hectares, soit 20% du ban. La forêt est représentée, pour l'essentiel, par une belle futaie de chênes et de hêtres, accompagnés du Charme, du Frêne et de l'Erable sycomore.

Dans les fonds humides, le Frêne et/ou l'Erable sycomore dominant à l'état de jeunes sujets. Les boisements rivulaires (ripisylves) couvrent près de 11 hectares : ils accompagnent le Thurbach, le Bischofbach, l'Alte Bach.



Ces ripisylves sont composées essentiellement d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), de frênes (*Fraxinus excelsior*), d'érables sycomore et plane (*Acer pseudoplatanus* et *A. platanoides*) et de divers Saules (*Salix* sp.) : elles relèvent, dans la nomenclature phytosociologique, de l'Alnopadion.

L'Orme lisse (*Ulmus laevis*), inscrit sur la liste rouge des espèces menacées en Alsace, a été observé dans une des ripisylves au Nord de la commune.

Un tiers de la forêt est soumise au régime forestier et est doté d'un plan de gestion forestière durable (période 2006-2025). Les autres boisements, situés notamment en lisière des massifs, sont des propriétés privées (55 ha).

La connaissance des caractéristiques propres à chaque forêt permet d'orienter sa gestion à moyen et à long terme, dans le respect de la politique forestière et des principes de la gestion durable.

L'enjeu des aménagements forestiers est la planification des actions à mener dans les forêts qui relèvent du régime forestier des collectivités. Ils sont élaborés et proposés par l'Office national des forêts après consultation des communes.

Ces coûts sont supportés par les ventes de bois de chauffage et bois d'œuvre. La situation financière de ces opérations sur les 4 dernières années est la suivante :

Dépenses ► 29455 euros / Recettes ► 41568 euros (manque la recette 2018).

Les aménagements représentent le fondement de l'activité de l'ONF gestionnaire des forêts publiques. D'une durée de quinze à vingt ans, leur élaboration et leur application doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les trois fonctions **écologique, économique et sociale**.

Avec son chien à la découverte de la forêt



Les nombreux sentiers en forêt offrent des cadres et des parcours variés que les maîtres peuvent emprunter avec leur compagnon, à pied, en courant ou à vélo. Le déplacement sans laisse suppose que l'animal obtempère aux ordres. Une vraie maîtrise s'impose en effet à l'approche d'autres usagers, d'enfants, d'autres chiens, mais aussi face aux tentations de chasse qui peuvent être nombreuses et perturber la vie naturelle animalière de la forêt (chevreuils, sangliers, cerfs...). **La laisse est donc recommandée lorsque le maître ne parvient pas à contrôler son compagnon.**

PÔLE INTERCOMMUNAL

La commission d'appel d'offre (CAO) s'est réunie le jeudi 9 novembre 2017, pour sélectionner 3 architectes sur les 55 dossiers de candidature reçus. Une rencontre a eu lieu entre les architectes et les élus de la CAO, le vendredi 1er décembre 2017 pour poser tout type de questions sur le projet (techniques, volonté politique, souhaits, ...). Enfin, l'architecte a été choisi lors d'une nouvelle rencontre fin février. Un débat autour du financement du projet intercommunal et des diverses possibilités de subventions que le syndicat peut obtenir a été lancé mais, pour le moment, aucun chiffre n'est défini. Une réunion publique sera organisée au mois de juin.





Que vous soyez atteint d'un cancer ou proche d'une personne malade, des professionnels et des bénévoles formés par la Ligue contre le cancer vous accueillent dans différents lieux, non médicalisés, du territoire haut-rhinois.

L'INFORMATION

La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin propose une information personnalisée et adaptée à vos besoins (sur la maladie, le parcours de soins, la mise en relation avec des professionnels de santé et des associations d'aide aux personnes malades proches de chez vous).

L'ÉCHANGE

Les lieux d'accueil de la Ligue favorisent les rencontres et les échanges entre les personnes malades, les proches et les professionnels. Des rendez-vous individuels ou collectifs vous permettront de vous exprimer et de rompre l'isolement induit par la maladie.

LE BIEN-ÊTRE

Différentes activités de bien-être sont proposées gratuitement aux patient(e)s, dès l'annonce du diagnostic, tout au long du parcours de soins et après. Elles leur permettent de rester acteurs de leur vie malgré la maladie, de mieux supporter leur traitement et de se sentir mieux dans leur corps et leur esprit.

LE POINT LIGUE c'est

- Un espace non médicalisé ouvert à tous : aux personnes malades, leurs proches et toute personne souhaitant des informations sur le cancer.
- Un soutien proposé à chaque étape de la maladie par un accompagnement adapté et personnalisé.
- Des services gratuits et libres d'accès.

Horaires

- Lundi 14h à 17h
- Mardi, mercredi et jeudi 9h à 12h et 14h à 17h
- Vendredi 9h à 12h

Contact : Maison de Santé – 72 rue de Delle – 68220 FOLGENSBOURG – Tél. : 03 68 89 00 84
Mail : EL68.Folgensbourg@ligue-cancer.net – <http://www.liguecancer-cd68.fr>

Évènements à venir



30 mars	Bol de Riz	11 au 17 juin	Ouverture Licence IV
08 avril	Printemps des bébés à Blotzheim	20 juin	Excursion des Seniors
08/09 mai	Fête des Sapeurs pompiers RLB	23 juin	Fête des écoles
09/10 juin	Tournoi de basket	01 juillet	Grimpeltournier à RLB

Le Maire, les adjoints et la déléguée sont à votre disposition pour répondre à vos questions sur rendez-vous à la Mairie.

Bien à vous,
Votre Conseil Municipal